

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE VAUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 JUILLET 2019

Nombre de conseillers élus :

15

Conseillers en fonction :

10

Conseillers présents : 9

Procuration : 0

Date de la convocation :

11.07.2019

Sous la Présidence du Maire Roland SIMON,

Membres Présents :

Mmes ANCIEN Raphaëlle, COLLET Nicole, LAUER Martine
LECLAIRE Josyane, SANNIER Marie-Paule
M.M. COMBELLES Jean, FAVRE Christian, ROYER Alain.

Membres absents excusés : KLEIN Bernadette

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. FAVRE Christian

ORDRE DU JOUR

- Tarifs périscolaire

27.2019) TARIFS PERISCOLAIRE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de modifier les tarifs du périscolaire à partir de la rentrée 2019/2020 (voir tableau joint).

Cette délibération annule et remplace la délibération N°20.2019 en date du 03.07.2019.

Les horaires de la garderie périscolaire restent inchangés pour la rentrée 2019/2020 identiques à la délibération **N°13.2018** en date du **24 mai 2018**.

Voté à l'unanimité.

Inscription à l'année

Tarif 1	Quotient familial mensuel inférieur ou égal à 900 €	
	matin	2,60 €
	midi	7,60 €
	soir	4,00 €
Tarif 2	Quotient familial mensuel de 901 à 1300 €	
	matin	3,00 €
	midi	8,90 €
	soir	4,70 €
Tarif 3	Quotient familial mensuel > à 1300 €	
	matin	3,20 €
	midi	9,60 €
	soir	5,00 €

Le quotient familial se calcule en divisant :

le revenu brut global par le nombre de parts, puis par 12 pour obtenir le montant mensuel

A défaut de présentation de l'avis de situation déclarative à l'impôt de l'année 2019, le tarif 3 sera appliqué.

Fréquentation exceptionnelle

	matin	5,00 €
	midi	12,50 €
	soir	8,00 €
Pas d'application de tarifs différenciés selon le QF		